



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail
sur la dimension sociale
de la libéralisation
du commerce international****Rapport oral du président du groupe de travail**

1. Ainsi que vous le savez tous, l'Ambassadeur Lyne qui a présidé jusqu'ici avec beaucoup de distinction et de savoir-faire aux travaux du groupe de travail a été appelé à une nouvelle affectation. Dans ces circonstances, le bureau du Conseil a estimé que la présidence de ce groupe devrait à ce stade être assurée par le Président du Conseil. C'est à ce titre que j'ai l'honneur de vous faire rapport sur les deux séances que le groupe de travail a tenues lundi dans une excellente atmosphère, je tiens à le souligner.
2. Le groupe de travail était saisi de deux documents, l'un sur les activités futures du groupe de travail¹ et l'autre sur les faits récents survenus dans d'autres organisations². Pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, le groupe de travail a finalement consacré ses débats exclusivement au premier. Pour plus de clarté, je m'efforcerai de regrouper les interventions autour des principales têtes de chapitre du document de base dont l'on s'est accordé à trouver que, malgré sa brièveté, il était plein de substance.
3. Sur un plan général, les interventions se sont félicitées de ce que Lord Brett a appelé une «seconde naissance» du groupe de travail qui a su, petit à petit, acquérir une véritable personnalité en réussissant à surmonter les profondes divisions qui avaient marqué ses travaux au début et établir un climat de confiance. Le porte-parole des employeurs, M. Tabani, a appelé ceci une deuxième phase du groupe de travail et a souligné la nécessité de renforcer encore sa crédibilité de sorte qu'il soit reconnu par toutes les organisations comme le forum international au sein duquel la dimension sociale de la libéralisation des échanges et de la mondialisation peut être discutée sans inhibition, alors que les gouvernements ont parfois tendance à vouloir soulever ces questions ailleurs ou même à vouloir créer de nouveaux organes à cet effet hors de l'OIT.

¹ Document GB.277/WP/SDL/1.

² Documents GB.277/WP/SDL/2 et Add. 1.

4. Un grand nombre d'orateurs ont souligné qu'il fallait tirer le meilleur parti des avantages qu'offre le groupe de travail afin d'encourager une harmonisation des approches – à l'OIT et dans les autres instances internationales – de l'interaction entre l'économique et le social dans le cadre de la mondialisation. Plusieurs délégués ont aussi souligné que l'OIT devrait montrer la voie en s'appuyant sur ses avantages comparatifs, en particulier sa base de connaissances et sa structure tripartite unique en son genre, lorsqu'elle examine les aspects socio-économiques du processus de mondialisation. Ainsi, le groupe de travail est particulièrement bien placé pour développer les connaissances, préparer et discuter les positions de principe et s'employer à instaurer un consensus, tout en favorisant un rapprochement entre l'OIT tripartite et les autres organisations internationales. En réponse à la mention faite au rôle que pourrait jouer l'ECOSOC dans la promotion de cette approche intégrée, il a été souligné que cet organe n'était pas tripartite et ne bénéficiait donc pas de l'expertise des partenaires sociaux.
5. Un autre point important soulevé par le groupe de travail est la nécessité de faire plus de publicité autour des travaux menés et de rendre ces travaux plus accessibles afin d'attirer l'attention de la communauté internationale. Certains délégués étaient favorables à l'établissement d'un site Internet permanent, comme suggéré dans le document du Bureau, en tant que moyen de faciliter le partage d'informations, même si de plus amples informations ont été demandées au sujet des implications de la création d'un tel site.
6. En ce qui concerne la collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le vice-président travailleur s'est dit favorable à cette idée et a déclaré que cette collaboration devrait être encouragée dans le sens indiqué dans la Déclaration de Singapour. La pertinence du groupe de travail en tant que forum de discussion sur les liens entre le commerce et les normes fondamentales du travail dans une économie mondialisée a été soulignée, même une certaine opposition a été exprimée sur ce point. S'agissant de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, certains délégués ont appelé l'attention sur l'évolution encourageante de l'attitude de ces institutions et sur les nouvelles orientations qu'elles ont adoptées depuis la création du groupe de travail. La proposition de renforcer la collaboration a rencontré un écho chez de nombreux orateurs. La possibilité d'interroger les autres organisations, y compris l'OMC et les institutions de Bretton Woods, pour connaître leur point de vue sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, a également été évoquée. Enfin, le renforcement de la collaboration avec la CNUCED a été encouragé, et il a été demandé que l'on examine la question de savoir comment mieux prendre en considération la Déclaration et le Plan d'action de Bangkok dans l'approche intégrée.
7. A mon invitation, les représentants de trois organisations internationales – le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale – ont pris la parole après les déclarations consacrées au premier point de l'ordre du jour. Ils se sont tous les trois déclarés favorables à l'élaboration d'une approche intégrée des politiques économiques et sociales et prêts à collaborer avec l'OIT à cet égard. Le groupe de travail a une contribution importante à apporter à la compréhension de la dimension sociale de la mondialisation et au débat sur cette question, et les trois institutions évoluent d'une manière favorable au renforcement du partenariat avec l'OIT. Ces déclarations ont suscité des éloges, car elles constituaient une première. On trouvera en annexe un résumé des trois déclarations.
8. La décision du Directeur général de développer la capacité institutionnelle du Bureau d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des autres organisations en instituant un *Groupe des politiques internationales* (GPI) et, au sein de ce groupe, une unité d'études, ainsi qu'un *Comité consultatif sur les questions de politique internationale*, a été bien accueillie par la plupart des intervenants. Certains ont toutefois demandé de plus amples informations et des éclaircissements sur le rôle du GPI, son mandat, ses ressources, ses relations avec le

groupe de travail et avec les acteurs extérieurs, ainsi que sur les objectifs et les activités du comité consultatif et sur l'unité d'études créée au sein du GPI. On a insisté sur le fait qu'il était important que le GPI soit neutre lorsqu'il considère les préoccupations et les questions qui se posent. De nombreux orateurs ont indiqué qu'il fallait renforcer la capacité du Bureau de mieux comprendre l'impact social de la mondialisation et, pour certains d'entre eux, la capacité de l'Organisation d'engager un dialogue sur ces questions avec les autres organisations internationales. Enfin, plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que des crédits et des ressources suffisants devaient être affectés au renforcement de cette capacité analytique.

9. En ce qui concerne le *programme futur d'activités et de recherches* qui est évoqué dans la deuxième partie du document, une grande convergence de vues s'est manifestée quant à l'opportunité d'élargir la problématique au-delà de la libéralisation des échanges. La ligne générale du document qui consisterait à faire du groupe de travail l'outil institutionnel de la construction d'une conception plus intégrée du développement économique et social, en s'efforçant de mettre fin à une dichotomie d'approche qui est finalement dommageable à l'efficacité tant sur le plan économique que sur le plan social, a été largement appuyée. Un certain nombre d'orateurs, y compris dans le groupe IMEC, ont cependant souligné que l'accent qui était ainsi placé sur la nécessité d'une démarche intégrée ne devait pas avoir pour résultat d'escamoter ce qui était au cœur du mandat central du groupe de travail, c'est-à-dire la problématique de la répartition équitable des bienfaits qui peuvent résulter de la libéralisation des échanges. Beaucoup se sont à cet égard référés aux conclusions du document de synthèse sur les études par pays qui avait été discuté au mois de novembre 1999. Il me semble personnellement que cette préoccupation devrait recevoir une réponse dans la proposition qui est faite, et sur laquelle je reviendrai, de poursuivre les études par pays sous une forme éventuellement révisée. Quelques interventions ont dans cette perspective souligné de manière plus spécifique que la question du lien entre les normes et le commerce international ne devait pas être perdue de vue même s'il ne s'agit en aucune manière de revenir à une vision protectionniste de ce lien qui a été définitivement écartée du groupe de travail. Le porte-parole des employeurs a cependant mis en garde contre une vision trop simpliste du sujet en soulignant qu'il était difficile de limiter les études sur l'impact économique des normes aux seules normes fondamentales.
10. Un certain nombre de commentaires ont été consacrés à la liste des sujets de recherches ou d'activités destinées à promouvoir une démarche intégrée, qui était énoncée au paragraphe 19 du document. Plusieurs interventions ont exprimé la préoccupation que certains sujets évoqués dans cette liste n'empiètent sur la compétence des autres commissions (par exemple, l'étude proposée sur le rôle changeant des caisses de pension dans l'économie mondiale et leurs implications). Je me permets de relever au passage qu'il existe un certain malentendu à cet égard puisque cette liste ne visait qu'à présenter les efforts de recherche en cours ou envisagés, en vue d'une démarche intégrée, sans nullement préjuger des commissions de la compétence desquelles ces sujets pourraient, le cas échéant, relever. Certains ont également estimé que ces propositions devaient en outre tenir compte des propositions figurant au paragraphe 101 du document de synthèse de novembre. La remarque du document selon laquelle les commentaires devraient être pris en compte aux fins de la programmation stratégique a été appuyée par plusieurs intervenants, de même que l'idée d'impliquer le groupe de travail dans la préparation de futures propositions pertinentes de programme.
11. Certains commentaires spécifiques ont été avancés au sujet des thèmes proposés au paragraphe 19 et, en particulier, le dernier relatif aux initiatives privées au sujet duquel le porte-parole des employeurs a émis une réserve. A cette liste, différentes interventions ont suggéré d'ajouter d'autres thèmes. Un gouvernement a ainsi évoqué la nécessité de s'intéresser aux travailleurs du savoir (knowledge workers) et qui est au cœur de la dichotomie de l'économie globale; on a aussi fait référence à la dissymétrie entre le marché

du travail qui reste clos et le marché des capitaux qui devient global avec toutes les distorsions et les problèmes sociaux que cela peut créer.

12. En ce qui concerne enfin la section consacrée au renforcement des moyens d'action institutionnels de l'Organisation, la démarche, fondée sur la Déclaration de Philadelphie, qui est exposée dans le document a reçu un appui certain. La liste des sujets visés au paragraphe 25 qui pourraient faire l'objet de débats thématiques avec les institutions de Bretton Woods a été appuyée par de nombreux orateurs. Le groupe IMEC a apporté son soutien aux trois sujets proposés (réforme de la sécurité sociale; création d'emplois et combat contre la pauvreté; relation entre la liberté syndicale et le développement du capital social) qui devraient faire l'objet d'une discussion initiale au sein du groupe de travail avant d'être renvoyés, le cas échéant, aux commissions spécialisées. Après avoir entendu les interventions des institutions de Bretton Woods, le porte-parole des travailleurs a suggéré d'ajouter à ce sujet les thèmes relatifs à l'investissement étranger direct et sa relation avec l'objectif d'un travail décent pour tous ainsi que le lien entre la réglementation du marché financier international et la stabilité sociale. Tout en appuyant ces sujets, un gouvernement a insisté sur le fait qu'il convenait de les recadrer dans la perspective qui était celle du paragraphe 101 du document de synthèse soumis au mois de novembre.
13. La proposition présentée au paragraphe 26 du document relative à la poursuite des études par pays sous une forme allégée et qui ferait suite à l'étude de synthèse du mois de novembre 1999 a également été appuyée. Cela devrait aider à répondre à certaines remarques faites au cours du débat selon lesquelles le nombre de pays couverts par les études par pays était trop limité pour tirer des conclusions, d'ordre général, sur la question de savoir comment se répartissaient les bénéfices de la libéralisation des échanges entre les différents pays et différentes catégories au sein des pays.
14. Au terme de cette discussion, le groupe de travail a eu l'avantage d'entendre une réponse détaillée et extrêmement substantielle du Directeur général. L'importance de cette intervention est telle qu'il m'a paru nécessaire de la mettre à la disposition de l'ensemble des membres du Conseil sous forme écrite. Je m'abstiendrai d'en faire le résumé.
15. Compte tenu de ce débat, ainsi que de la réponse du Directeur général, il a été jugé inutile de s'engager dans une discussion séparée relative aux faits récents survenus dans les autres organisations qui faisaient l'objet d'un second document, au demeurant très riche et très intéressant, préparé par le Bureau et dont les informations se sont, au demeurant, avérées fort utiles pour le débat que nous avons eu dans le cadre du point 1 à l'ordre du jour. On a considéré en effet que les débats du groupe de travail avaient été axés sur des perspectives d'avenir et qu'il serait peu opportun de s'engager dans un débat rétrospectif en revenant sur des événements qui appartiennent maintenant au passé et avaient introduit un élément de division entre les Membres. Le porte-parole des travailleurs a noté que, compte tenu de la contribution très positive que les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'OMC avaient apportée au débat du groupe de travail, au moins dans un premier temps, les questions de politique générale impliquant ces organisations pourraient être traitées au sein du groupe de travail. Il a également souligné que le groupe de travail venait d'apporter la confirmation qu'il avait acquis l'expérience nécessaire pour discuter, avec sérénité et efficacité, de questions très contentieuses et que, même s'il n'était évidemment pas question d'empêcher quiconque de soulever ces mêmes questions dans d'autres forums internationaux, cette expérience était de nature à renforcer son autorité vis-à-vis de l'extérieur.
16. La question de savoir si le rapport oral du président devrait être complété par un rapport écrit a été également soulevée au terme du débat. Comme cela nous a été rappelé par le Bureau, cette pratique répond à des contraintes de temps ainsi qu'à la nécessité de ne pas

inhiber la liberté de ton qui caractérise le groupe de travail par le même genre de rapport détaillé que celui qui est produit par les commissions. Je crois qu'il est important de mettre à la disposition de l'ensemble des membres du Conseil et de l'extérieur dès que possible ce rapport oral sous une forme écrite ainsi que sur le site Internet. A titre expérimental, j'ai demandé qu'on distribue le texte de mon intervention dans les trois langues, en y joignant en annexe les interventions des organisations qui se sont exprimées ainsi que celle du Directeur général. Nous pourrions peut-être examiner plus tard la question de savoir si les débats du groupe de travail devraient être reproduits dans les procès-verbaux du Conseil.

- 17.** Finalement, à la lumière du débat qui s'était déroulé au mois de novembre 1999 ainsi que de nombreuses interventions qui convergeaient toutes dans le même sens, il a été décidé que le titre du groupe de travail devrait être modifié pour mieux refléter la réalité de l'évolution de son mandat. L'accord s'est fait sur le titre «Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation». Il doit cependant être bien entendu que ce concept englobe entre autres la libéralisation des échanges qui a été à l'origine de la création du groupe.
- 18.** Pour terminer, je voudrais remercier vivement les vice-présidents du groupe de travail, Lord Brett et M. Tabani, pour le soutien et la coopération qu'ils m'ont apportés, ainsi que l'ensemble des membres du groupe de travail qui ont contribué à un débat d'une grande richesse en même temps qu'à consolider le climat de compréhension mutuelle et de bonne harmonie qui exprime l'identité de ce groupe de travail.

Genève, le 30 mars 2000.

Annexe I

Déclaration du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Banque mondiale

Résumé

1. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a rappelé que la collaboration entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods avait été fréquemment évoquée lors des débats, et il a cité à titre d'exemple le rapport final sur les études par pays sur la dimension sociale de la mondialisation. Ce document, que de nombreux fonctionnaires du FMI ont étudié, présente une analyse équilibrée de certaines des questions les plus controversées que soulève la mondialisation. Le représentant du FMI a souligné que le Fonds attachait une importance accrue à la nécessité de doter la réforme de l'architecture financière internationale d'un pilier social et au remplacement de la facilité d'ajustement structurel renforcée par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Il a reconnu en outre la nécessité d'intégrer plus étroitement les politiques économiques et sociales. Cela exige une collaboration plus intense avec d'autres organisations internationales, notamment l'OIT.
2. Rappelant que l'élévation du niveau de revenu moyen est la meilleure façon d'améliorer les conditions de vie de tous les membres de la société, il partage l'opinion défendue par le Bureau dans son rapport selon laquelle, pour atténuer les répercussions potentiellement néfastes de la mondialisation, il est nécessaire de renforcer les politiques sociales nationales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la législation et des droits fondamentaux des travailleurs. Il est tout aussi important cependant de rationaliser l'affectation des dépenses sociales. Rien ne prouve de manière manifeste que l'accentuation des inégalités de revenu soit la résultante de la libéralisation des échanges commerciaux, et il a rappelé les effets néfastes que le protectionnisme commercial avait eu sur la croissance économique des plus pauvres dans la société. Il est nécessaire de différencier les répercussions sociales de la mondialisation dans le court terme, d'une part, et dans le long terme, d'autre part, et le contrôle des programmes par les pays est la clé du succès de l'atténuation de la pauvreté.
3. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce a souligné que la plupart des Etats membres de l'OMC étaient aussi Membres de l'OIT, et il a rappelé que ces pays avaient signé en 1996 la Déclaration de Singapour en vertu de laquelle ils s'engageaient à respecter les normes fondamentales du travail, ils accordaient leur soutien à l'OIT, ils affirmaient que les échanges commerciaux facilitaient la promotion de normes du travail meilleures, ils s'opposaient à l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes et ils convenaient que l'avantage comparatif des pays ne devait en aucune manière être remis en question. L'orateur a également fait référence à l'adoption par l'OIT en 1998 de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à la convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Rappelant le mandat de Singapour, il a déclaré que les secrétariats de l'OMC et de l'OIT devaient entretenir de bons rapports de travail et que les deux organisations étaient également convaincues de l'importance vitale qu'il convient d'accorder à la défense des normes du travail et à la nécessité de le faire par la voie de la persuasion et d'une assistance positive.
4. Il a reconnu que les bénéfices de la mondialisation de l'économie n'étaient pas équitablement répartis, mais il a souligné que le blocage des échanges commerciaux et l'appauvrissement des économies ne rendraient aucunement service aux plus vulnérables. Il a également souligné que la pauvreté, et non le commerce, était la cause principale de la prévalence de conditions de travail inacceptables et de la dégradation de l'environnement et que, si les niveaux de vie s'amélioraient, il en irait de même de l'éducation, de la santé, de l'environnement et des normes du travail. Enfin, en réponse à la question soulevée lors de la discussion relative au statut d'observateur de l'OIT à l'OMC, il a souligné que, si l'OIT demandait à avoir ce statut, la question devrait être portée devant le Conseil général de l'OMC, qui se prononcerait par consensus.

5. Le représentant de la Banque mondiale a félicité le Bureau des documents présentés pour la session actuelle et pour la dernière session de novembre. Il a déclaré que la Banque mondiale croyait en la libéralisation dans le contexte global du développement, soulignant que ce qui était en train de changer dans cette organisation était le fait qu'elle reconnaissait désormais la dimension sociale du processus de mondialisation. Il est indéniable que l'on a assisté à une montée de la précarisation et de la vulnérabilité, et dans certains cas des inégalités. Il est impossible de ne pas tenir compte de ces tendances et elles appellent des solutions de la part des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des partenaires sociaux et d'autres acteurs.

6. L'orateur a évoqué ensuite les types de solutions que propose la Banque mondiale et il a fait référence à la proposition concernant un cadre de développement intégré et aux travaux de la Banque sur les principes sociaux. Soulignant l'importance croissante du partenariat qui doit s'établir entre la Banque mondiale et l'OIT, il a évoqué la récente mission effectuée à Washington par une délégation de l'OIT, dirigée par le Directeur général en personne, et a déclaré que les deux organisations poursuivaient leur collaboration dans des domaines tels que le travail des enfants et la formation professionnelle, tout en élargissant leur collaboration à de nouveaux secteurs. La Banque mondiale a étudié avec intérêt les documents présentés pour la présente réunion, et le groupe de travail offre un lieu privilégié d'échanges dans le cadre duquel peuvent être examinées des questions prêtant à controverse relatives au commerce et au travail, même s'il importe d'examiner le processus de la mondialisation d'une manière plus globale en tenant compte notamment de son incidence dans le domaine des secteurs informels et des aspects technologiques des évolutions. Lors des discussions, la situation des plus pauvres doit retenir l'attention et la Banque mondiale s'offre à soutenir la liste des activités proposées dans les deux documents présentés en novembre 1999 et lors de la présente session.

Annexe II

Allocution du Directeur général devant le Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce international, 27 mars 2000

Je remercie le président ainsi que tous ceux qui ont participé à ce débat. J'ai trouvé moi aussi, comme l'ont dit beaucoup d'entre vous, que ce débat était d'une grande utilité pratique et qu'il donne des orientations sur le travail que nous devons accomplir au Bureau.

En novembre, vous nous aviez demandé de rédiger un document qui permettrait de définir l'étape suivante. Nous avons opté pour un document qui ouvre des perspectives intéressantes et des pistes à explorer plutôt que de dresser une liste des deux ou trois tâches que nous nous serions fixées.

Le premier élément qui à mon sens ressort clairement est que ce groupe de travail a une identité, ce qui est plutôt rare pour un groupe de travail du système multilatéral. Premièrement, un groupe de travail est un cadre permettant de lancer des études et de développer les connaissances. Comme en témoignent très clairement deux types de document – les études par pays sur la mondialisation et les études sur la crise en Asie – qui ont produit des informations et des connaissances et qui ont été jugés très utiles.

Deuxièmement, ce groupe est prêt à affronter des questions difficiles. Etant un groupe de travail et vu son caractère assez informel, il se prête davantage à l'étude de questions ardues. Par exemple, les débats qui se sont déroulés ici ont fait partie du processus qui a finalement abouti à l'approbation de la Déclaration. C'est pourquoi, le deuxième élément que je mettrai ici en évidence est que ce groupe de travail est un cadre approprié non seulement pour développer les connaissances mais aussi pour promouvoir l'élaboration des politiques.

Troisièmement, ces deux éléments n'auraient pu se matérialiser si le groupe de travail n'avait pas été un lieu de dialogue et de consensus. Il se trouve au BIT d'autres tribunes où les problèmes sont présentés de façon plus brutale, mais ici vous avez décidé de créer un lieu de dialogue et de consensus. C'est là une troisième dimension de l'identité du groupe de travail, que nous devons veiller à maintenir.

Rassemblez tous ces éléments – connaissances, élaboration des politiques et consensus – et vous aurez une crédibilité. Vous avez tout lieu d'être fiers du travail qui a été accompli dans ce groupe du fait même que vous avez instauré une crédibilité. Il s'agit maintenant de prendre appui sur ces bases très solides pour être en mesure de relever comme il se doit les défis que l'avenir nous réserve.

C'est ce que nous avons tenté de résumer dans le paragraphe 22 du document, dont je me permets de vous donner lecture:

Cet exercice aura pour objectif de renforcer la base de connaissances du BIT en ce qui concerne l'interaction entre les différentes dimensions des politiques économiques et sociales dans le nouveau cadre de l'économie mondiale. Cela servira de base aux propositions concernant des politiques pouvant renforcer l'aptitude des pays à faire face à l'impact social de la mondialisation. Les résultats contribueront au dialogue et aux échanges avec les autres organisations internationales sur les questions d'intérêt commun.

Le dernier point constitue peut-être un élément que nous avons ajouté au mandat du groupe de travail. Nous sommes heureux de compter parmi nous les trois représentants de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC. Nous devrions développer cette interaction.

Je suis convaincu que, pour répondre à ces objectifs, nous devons nous arrêter tout d'abord sur certaines données fondamentales. J'ai parfois déclaré que l'on entend beaucoup parler des données fondamentales du marché. Ici, au BIT, nous devons songer davantage aux données fondamentales

des individus, tenir compte de la façon dont les politiques mondiales influent sur la vie des gens, tout en conservant certains concepts politiques de base sur lesquels nous sommes tous d'accord. Tout d'abord, l'OIT est favorable à une économie et à une société ouverte. Notre problème réside dans la façon dont les économies et les sociétés ouvertes fonctionnent dans le processus de mondialisation, vu qu'elles ne profitent pas à suffisamment de gens. Nous sommes donc d'accord sur les bases mais nous nous préoccupons des résultats.

Deuxièmement, nous aimerions voir les marchés fonctionner pour tous. Telle serait notre aspiration mais le marché crée des gagnants et des perdants. Comment faire alors pour réduire au minimum le nombre de perdants et augmenter au maximum le nombre de gagnants?

Le troisième point est que la mondialisation est une réalité. Elle est là pour durer, mais certains de ses aspects sont irréversibles tandis que d'autres peuvent être modifiés. La partie irréversible de la mondialisation est la révolution qui s'opère dans les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit là d'une mutation majeure de la société qui va bouleverser toutes nos activités tant au niveau des gouvernements que dans les affaires et dans la société.

Il existe cependant d'autres aspects de la mondialisation qui ne sont pas inévitables. Ce sont les politiques qui ont accompagné la mondialisation, les politiques macroéconomiques, financières, commerciales ou sociales. Elles ont été élaborées par les dirigeants et elles peuvent être affinées, ajustées, voire modifiées, par les dirigeants. Quels changements politiques faut-il introduire pour donner la bonne direction à la mondialisation?

C'est ce que nous examinons dans la perspective de l'OIT. Comment avons-nous intégré cette approche dans les travaux de l'OIT? Nous avons parlé d'un travail décent dans une économie mondiale. L'économie mondiale comporte bien entendu les politiques monétaire, financière, commerciale et celles qui concernent le développement social et les technologies, qui interagissent de manière entièrement différente et nouvelle. Et le monde du travail comprend la création d'emplois, les droits des travailleurs, la protection sociale, le dialogue social et les autres domaines de compétence de l'OIT. Je crois qu'il y a très peu de personnes au monde qui oseraient se lever et dire: «Je vais vous expliquer comment fonctionne l'économie mondiale»? En fait, les changements sont si rapides et si fluides et l'interaction est si nouvelle que cela crée des phénomènes nouveaux. A moins de comprendre ces phénomènes nouveaux, nous risquons de commettre des erreurs dans le choix des orientations car elles seraient ancrées dans les anciennes connaissances, lesquelles ne répondent pas aux réalités nouvelles.

Si je prends un peu de temps pour expliquer la dimension analytique de notre travail c'est parce que je pense qu'il est essentiel d'avoir un cadre commun sur lequel nous soyons d'accord. C'est ce qui se trouve à la base du langage assez synthétique du paragraphe 22, et qui est amplement développé dans mon rapport intitulé «Un travail décent».

Certains d'entre vous ont déclaré qu'il ne fallait pas perdre la dimension commerciale. Quand on analyse l'impact de l'économie mondiale sur le monde du travail, il y a un espace où on peut considérer la relation entre commerce et conditions de travail. Mais le monde du travail va bien au-delà des normes du travail et la mondialisation bien au-delà de la libéralisation des échanges. Il faut remettre chacun dans son cadre pour bien établir la connexion. C'est pourquoi, si nous appelons ce groupe de travail, groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, nous ne perdrons pas l'aspect commercial initial. Je suis convaincu que, d'un point de vue analytique et encore plus d'un point de vue politique, ceci nous permettra de débattre d'une manière qui nous aide à mieux comprendre l'ensemble du processus et les divers rôles que les différentes parties de l'économie mondiale jouent en rapport avec le monde du travail.

Que proposons-nous pour ce faire? C'est la notion de pensée intégrée. Il ne s'agit pas simplement de l'ancien travail multidisciplinaire où l'on rassemble des compétences de différentes disciplines pour essayer d'harmoniser leurs perspectives. Face à une nouvelle réalité, comme l'économie mondiale, la nature des politiques et des interactions est inévitablement différente de celle de l'économie internationale des années soixante et soixante-dix. Il faut trouver des moyens de mieux comprendre les questions en cause.

Il y a donc une composante fondamentale très forte de connaissances dans les activités futures de ce groupe de travail. On peut citer à titre d'exemple l'interaction entre les politiques sociales et économiques qui doit être mieux intégrée. Comme vous le savez, le problème avec la crise asiatique est que nous avons trop parlé d'emploi et pas assez de protection sociale. Efficacité sociale et efficacité économique doivent aller de pair. Je pense que sur ce type de question nous voulons que le groupe de travail soit un lieu de dialogue et d'élaboration de consensus. Il faut en faire un lieu de créativité et laisser les fantômes à l'extérieur.

Voilà le type de questions auxquelles nous sommes confrontés comme institution et que ce groupe de travail peut traiter. Ces idées sont développées aux paragraphes 19, 25 et 26; beaucoup d'entre vous se rappellent, à juste titre, le paragraphe 101 de notre document antérieur; il y a là un ensemble de questions plus précises et plus ciblées que nous souhaiterons peut-être examiner.

Au plan de l'organisation institutionnelle, nous avons créé un groupe des politiques internationales. Je veux vous remercier de l'appui que nombre d'entre vous ont accordé à cette idée. Le mandat de ce groupe a été expliqué dans le document de budget de novembre dernier. Jusqu'à présent, le Bureau finançait le groupe de travail par des affectations ponctuelles de ressources. Aujourd'hui, avec le budget actuel, nous avons donné à ce travail une base solide.

Certains d'entre vous ont demandé des renseignements sur l'unité d'études que nous avons l'intention de constituer. En fait, il n'est pas nécessaire de décrire en détail notre organisation interne au sein du groupe des politiques internationales. Notre intention est d'axer cette unité d'études sur les recherches analytiques à plus long terme du groupe. L'autre question concerne le comité consultatif, qui est lui aussi un organe interne. Le groupe des politiques internationales qui sert votre groupe de travail et dialogue avec les organisations internationales doit être associé au travail quotidien de l'OIT. Le comité consultatif est donc un comité interne qui renforce les liens avec le reste de l'Organisation. Nous recherchons une cohérence intellectuelle interne avec les quatre secteurs techniques ainsi qu'avec l'Institut.

Enfin, il est évident que, compte tenu de l'importance que vous accordez au groupe de travail, ce n'est pas avec les trois membres du personnel professionnel du groupe des politiques et l'appui partiel d'autres personnes que nous parviendrons à réaliser notre tâche. Nous aurons besoin de fonds de coopération technique et de fonds extrabudgétaires.

L'autre question dont j'aimerais parler a trait au dialogue avec les autres institutions. Naturellement, la pensée intégrée que nous encourageons doit venir du système multilatéral. Avant de venir ici, j'ai été à deux reprises président du Conseil économique et social. C'est là que la coordination entre organisations est supposée se produire mais, dans la pratique, celle-ci est limitée. Sur certains points, le Conseil économique et social parvient à des résultats que j'estime importants, mais ce domaine de la pensée intégrée a des limites et nous n'avons pas suffisamment avancé.

Notre attitude a consisté à dire que l'OIT appartient à une équipe. Tel est le message que j'ai transmis au reste du système multilatéral – vous avez aujourd'hui en face de vous une OIT qui souhaite jouer dans l'équipe que constitue le système multilatéral et nous avons un certain nombre d'idées que nous aimerions mettre sur la table et examiner avec vous. Nous pouvons, avec la coopération de l'ensemble du système, approfondir nos connaissances quant à l'impact de l'économie mondiale sur le monde du travail et mettre ces connaissances au service des autres institutions.

J'aimerais maintenant vous parler de l'OMC et des institutions de Bretton Woods et dire quelques mots sur la CNUCED. Vous avez été nombreux à demander ce que nous faisons avec l'OMC. La situation est la suivante: l'OMC a des observateurs officiels dans tous les organes de l'OIT – comme vient de nous le dire la représentante de l'OMC ici –, ils sont invités à la Conférence, au Conseil d'administration, aux séminaires et autres activités que nous organisons, chaque fois qu'il apparaît que leur voix est pertinente. Nous leur envoyons des documents pour commentaire, y compris le dernier produit de ce groupe de travail.

Quant à nous, pour certaines activités, nous sommes invités à l'OMC, de façon limitée. L'OIT est invitée à la Conférence ministérielle sans avoir le droit de s'y exprimer, mais ne jouit pas à l'OMC d'un statut d'observateur officiel.

Lorsque que je suis arrivé ici, on m'a demandé ce que j'allais faire au sujet de notre relation avec l'OMC. Permettez-moi de vous parler de mon expérience de l'an dernier. Quand j'ai pris mes fonctions au BIT, j'ai d'abord dû attendre que l'OMC choisisse son Directeur général. Lorsque Mike Moore a été désigné – j'entretiens d'excellentes relations avec lui –, nous étions en pleine phase de préparatifs pour Seattle. A cette époque, chacune de mes déclarations publiques était susceptible d'être mal interprétée ou mal utilisée par les différentes parties au débat.

J'ai donc décidé d'annoncer publiquement que le Directeur général du BIT ne se prononcerait pas sur le débat en cours à l'OMC. Si une décision doit être prise et au moment où elle le sera, j'en informerai le Conseil d'administration qui déterminera alors la position de l'OIT.

Nous sommes maintenant dans l'après Seattle. Mon avis est que le dialogue sur des questions aussi complexes est possible dans le cadre de ce groupe de travail. Si nous laissons les fantômes dehors, le dialogue est possible, mais il n'a pas de sens si nous les laissons entrer dans la salle. Je suis tout à fait prêt à m'asseoir à une table avec Mike Moore pour voir ce dont on peut utilement discuter ensemble: il peut y avoir des domaines de recherche communs, étant bien entendu que les mandats de l'une et l'autre organisation ont, sur le fond, des opinions différentes.

Le fait est que l'OMC est déjà présente et participe à nos débats et que nous pouvons établir la coopération entre nous sur cette base, conformément à la Déclaration de Singapour, sous réserve que l'on comprenne que ce groupe de travail a décidé de laisser certaines questions de côté. Si donc c'est cela que vous voulez, il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne les institutions de Bretton Woods, j'aimerais vous dire ce qui suit: j'ai travaillé dur sur la question de la coopération avec la Banque mondiale et le FMI, et aujourd'hui nous avons le statut d'observateur aux comités politiques de chacune de ces organisations. Notre collaboration avec la Banque mondiale évolue de façon très positive. Ce que nous avons fait c'est de mettre côte à côte le cadre de développement intégré de la Banque et le cadre de l'OIT relatif au travail décent qui a été présenté à la Conférence, pour voir comment ils s'engrènent. De ce travail ont surgi beaucoup d'initiatives potentielles de collaboration. Entre autres choses, la Banque déploie d'énormes efforts pour que chaque pays se sente responsable de sa politique de développement intégré, ce qui explique son intérêt pour la structure tripartite de l'OIT. Cela suppose qu'il y ait dialogue non seulement avec le gouvernement du pays, mais aussi avec ses travailleurs et ses employeurs, de sorte que l'espace représenté par le BIT ajoute de la valeur à nos relations avec la Banque mondiale.

Nous avons discuté avec la Banque de la possibilité d'incorporer la Déclaration à la liste de points qu'elle examine avec les pays. Nous avons fermement défendu l'idée que l'emploi et la création d'entreprises est l'un des aspects de la lutte contre la pauvreté, qu'il ne suffit pas, pour la faire reculer, de promouvoir exclusivement l'éducation ou la santé, ou l'autonomie ou l'égalité entre les sexes, étant donné qu'on peut très bien être instruit, en bonne santé, émancipé et conscient de son statut et pourtant être au chômage. L'emploi est donc une donnée qu'on ne peut ignorer et je pense que sur ce point on nous appuie. Nous avons examiné la possibilité de travailler ensemble dans un certain nombre de pays pilotes et sur différents autres sujets. Mon sentiment est que le potentiel de collaboration avec la Banque mondiale est ample, étant donné l'importance qu'elle accorde à la réduction de la pauvreté et à l'appropriation nationale des politiques de développement.

Je pense aussi que notre relation avec la CNUCED est importante. C'est une institution qui a une perspective particulière et qui s'est toujours efforcée de représenter et de refléter les façons dont les pays en développement abordent les problèmes de développement et de commerce, avec leur propre sensibilité. Je crois que ce type de contribution nous apporte aussi quelque chose et qu'il est bon que nous ayons une relation étroite qui nous permette d'être sensibles à ce type d'analyse. C'est la raison pour laquelle j'ai participé à la Conférence de la CNUCED à Bangkok.

Permettez-moi de conclure sur une question pratique, à savoir que d'ici à la prochaine réunion du Conseil d'administration il est important que nous précisions les sujets que nous souhaiterons aborder. Le cadre général devra surgir de tous vos commentaires.

J'aimerais enfin reprendre le mot qu'a utilisé M. Tabani, celui de «confiance», et revenir sur le fait que ce groupe de travail doit sa réussite à la confiance qu'il a su développer. De toutes les caractéristiques que j'ai mentionnées au début, c'est probablement la plus importante et je vous

engage vivement, dans la perspective du Bureau, à la préserver, car comme vous le savez, sur la scène internationale, il est très difficile de forger la confiance. Nous avons su le faire dans ce groupe de travail; essayons de maintenir cette approche et de l'appliquer aux questions complexes pour essayer de voir comment il faut les affronter, sachant que ce groupe n'est pas une instance politique, qu'il n'y a pas de décisions à prendre. C'est un lieu de réflexion commune, de dialogue, un lieu surtout où il nous faut faire preuve de créativité en tenant compte des réalités d'aujourd'hui. C'est là l'essence de ce qui a été exprimé aujourd'hui et je vous remercie de vos commentaires.